



Info aux membres concernant Coronavirus

8 avril 2020

Mesdames et Messieurs,

Nous vous faisons volontiers parvenir les dernières décisions et les fiches d'information utiles du Conseil fédéral et des autorités:

- Le Conseil fédéral [prolonge les mesures d'une semaine jusqu'au dimanche 26 avril 2020 et décide un assouplissement échelonné](#). Il prendra des décisions sur l'échelonnement de cet assouplissement lors de sa prochaine séance, le 16 avril.
- Le Conseil fédéral a décidé [d'accorder à davantage de travailleurs sur appel le droit à l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail \(RHT\)](#). De plus, les revenus issus d'une occupation provisoire ne seront plus pris en considération dans le calcul de la RHT, afin de créer une incitation financière pour occuper les postes vacants dans l'agriculture et la logistique, par exemple. Par ailleurs, différentes procédures de décompte seront simplifiées en vue de décharger les organes d'exécution et les entreprises. Enfin, le DEFR (SECO) a présenté au Conseil fédéral deux scénarios pour compléter les prévisions conjoncturelles de mars concernant l'évolution possible de l'économie d'ici à la fin de 2021.
- Le Conseil fédéral [examine le financement transitoire de l'industrie aéronautique](#). L'aide est prévue principalement sous la forme de garanties de la Confédération destinées à des compagnies aériennes.
- Le Conseil fédéral [n'entend pas intervenir dans les rapports de droit privé entre locataires et bailleurs](#), et exhorte les parties concernées à dialoguer en vue de solutions constructives et pragmatiques.
- En ce qui concerne les indépendants, le travail est toujours en cours.
- Aucune information n'a été fournie sur les employés vulnérables.

- Les réponses aux questions importantes sont fournies par [«ch.ch»](#). La plate-forme de la Confédération, des cantons et des communes a rassemblé et compilé les informations officielles sur les autorités.
- L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) ont publié, avec le soutien de l'association professionnelle «kibesuisse», [un mémento](#) relatif à la protection de la santé dans les institutions d'accueil extrafamilial pour enfants.

Un aperçu des mesures et des annonces, mis à jour quotidiennement, est disponible sur [notre site web](#).

VOICI COMMENT NOUS PROTÉGER:

RESTEZ À LA MAISON. SAUVEZ DES VIES.

Exceptions :

- Vous devez vous rendre au travail car le télétravail est impossible. Les employeurs sont tenus de protéger leurs collaborateurs.
- Vous devez acheter des aliments.
- Vous devez vous rendre chez le médecin, à la pharmacie ou à la droguerie.
- Vous devez aider d'autres personnes.

Garder ses distances.

Se laver soigneusement les mains.

Éviter les poignées de main.

Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude.

Toujours téléphoner avant d'aller chez le médecin ou aux urgences.

www.ofsp-coronavirus.ch

